



S.M.A.D.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

Syndicat Mixte ID : 081-258102284-20260616-DELIB\_25-DE

Maison de la Découverte - 81450 LE GARRIC

Tél : 05 63 80 29 00

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à onze heures trente, le Comité Syndical du S.M.A.D., dûment convoqué le 05 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire au lieu-dit Maison de la Découverte à LE GARRIC, sous la présidence de Monsieur **Christophe RAMOND, Président**.

### Étaient présents :

*Titulaires du Conseil Départemental :* Christophe **RAMOND**, Aline **REDO**, André **FABRE**, Eva **GERAUD**, Arnaud **BOUSQUET** (en visioconférence)

*Suppléants du Conseil Départemental :* Jean-Charles **BALARDY**

*Titulaires du Conseil Régional :* Vincent **RECOULES**, Sandrine **SOLIMAN** (en visioconférence)

*Titulaires de la 3CS :* Thierry **FOULCHE**, Denis **TOURSEL** Jean-François **KOWALIK**

*Suppléant de la 3CS :* Patrick **GARCIA**, Martine **COURVEILLE**, Jean-Louis **BARRAU**

### Excusés :

*Titulaires du Conseil Régional :* **Christine BERNOT** (a donné pouvoir à Vincent **RECOULES**)

*Titulaires du Conseil Départemental :* Laurent **VANDENDRIESSCHE**, Sylvie **BIBAL-DIOGO** (a donné pouvoir à Aline **REDO**)

*Titulaires de la 3CS :* François **BOUYSSIE** (a donné pouvoir Martine **COURVEILLE**), Patrice **NORKOWSKI** (a donné pouvoir à Jean-Louis **BARRAU**)

### Nombre de membres :

*Titulaires en exercice :* 20

*Titulaires présents :* 10

*Pouvoirs :* 4

*Suppléants avec voix :* 2

*Suppléants sans voix :* 2

*Voix délibératives :* 16

Secrétaire de séance : Eva GERAUD

---

### **Délibération n°25\_2026**

**Objet : Résiliation de la Convention de mise à disposition d'un dispositif de sécurité à titre onéreux avec le SDIS 12 (et le SDIS 31)**

Afin d'assurer la sécurité de des usagers du télésiège et de se conformer aux règles techniques définies par le STRMTG à cet effet, le SMAD a signé des conventions de mise à disposition de dispositif de sécurité avec le SDIS 31 et le SDIS 12.

Ces conventions avaient pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels pour assurer l'évacuation du télésiège.

Le SMAD ayant mis fin à l'exploitation du télésiège et procédé à son démontage et à sa vente, il y a lieu de résilier ces conventions par courrier RAR comme prévu à l'article 7 de convention du 29 octobre 2016 avec le SDIS 31 et à l'article 6 de la convention du 13 juillet 2022 avec le SDIS 12.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du SMAD décide, à l'unanimité,

- De résilier les conventions de mise à disposition d'un dispositif de traitement des déchets, avec le SDIS 12 et le SDIS 31,
- De charger Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette résiliation.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président de séance,

A blue ink signature of Christophe RAMOND, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a small upward stroke.

Christophe RAMOND

La secrétaire de séance,

A blue ink signature of Eva GERAUD, consisting of a stylized 'E' followed by a horizontal line and a small upward stroke.

Eva GERAUD

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 081-258102284-20260616-DELIB\_25-DE

S<sup>2</sup>LOW